

NUCLEAIRE - LES PARADOXES DU TNP



On pourrait appliquer au traité de non prolifération nucléaire les mots de Churchill sur la démocratie : « Le TNP est le pire des systèmes à l'exclusion de tout autre »

La conscience d'un besoin de non-prolifération nucléaire naît en 1968 avec le Traité de Non-prolifération (T.N.P), les gouvernements signataires de ce document s'étaient engagés à, si ce n'est arrêter, au moins limiter dans la mesure de leurs moyens, la diffusion du nucléaire militaire.

Pour cela, ils s'étaient engagés à ne jamais livrer de technologies ou de matériaux nucléaires à usage militaire aux pays non possédants.

Ainsi, le Traité de Non Prolifération commence de la sorte :

« Les États qui concluent le présent Traité, [...] »

« Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne pas ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples [...] sont convenus de ce qui suit... »

Et rappelant l'effort qui doit être mis conformément à la Charte des Nations unies pour s'abstenir du recours à la menace ou à l'emploi de la force, et pour favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le traité engage les parties non dotées d'armes nucléaires « à ne transférer [ni ne recevoir] à [ou de] qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires [...] ou le contrôle de telles armes ».

Il engage aussi toutes les parties au traité à « ne pas fournir de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, ou d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux à un État non doté de l'arme nucléaire ».

Ce traité n'est pas conçu pour porter atteinte aux recherches et à l'exploitation d'un nucléaire pacifique, mais au contraire incite à la coopération technologique et scientifique « *aussi large que possible* » dans ce domaine (article IV).

L'article V fait mention de l'utilisation pacifique de l'explosion nucléaire en engageant les États dotés de l'arme nucléaire (EDAN, le « club nucléaire » comprenant les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et la Grande-Bretagne) à rendre accessibles, sur une base non discriminatoire aux États non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) des dispositifs explosifs dont ils n'auraient pas à payer la recherche et la mise au point.

Le TNP crée intrinsèquement une discrimination entre les EDAN et les ENDAN, à peine compensée par les contreparties accordées par les cinq EDAN, comme la possibilité pour les ENDAN de développer des applications nucléaires pacifiques (comme pour l'énergie) ou leur engagement de réduire les potentiels nucléaires et de favoriser un désarmement complet.

En général, les pays qui possèdent l'arme nucléaire, EDAN ou non, se sont engagés à respecter des « *garanties positives* » les engageant à porter secours aux pays qui seraient menacés ou attaqués par des armes atomiques, et des *garanties négatives* (résolution 984 du 11 avril 1995 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies) engageant les pays possédant l'arme nucléaire à ne pas attaquer avec leurs armes atomiques des pays signataires du TNP qui n'en seraient pas dotés.

Ces déséquilibres entre pays dotés ou possédant l'arme nucléaire, ont encouragé trois pays (Israël, l'Inde et le Pakistan) à ne pas signer le TNP et à développer des programmes clandestins.

De plus, les EDAN ne manifestent pas la volonté d'appliquer les accords établis lors de la révision de 2000. Les cinq EDAN sauf la Chine ont désarmé quantitativement.

Mais aucun qualitativement, ils ont au contraire tous modernisé leurs armements et pris des dispositions pour conserver leur capacité nucléaire indéfiniment.

Plus le nombre de pays disposant d'armes nucléaires est élevé, plus le risque est grand qu'elles soient délibérément utilisées non pour dissuader mais pour anéantir, ou qu'un conflit soit déclenché par erreur, ou qu'un pays bombarde préventivement les installations de ses adversaires, comme les États-Unis l'ont déjà annoncé ou encore que des armes ou des matières fissiles tombent aux mains de groupes criminels.

Or, depuis la tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki, le monde a vécu soixante ans sans avoir recours à l'arme nucléaire, sans doute avons-nous eu aussi de la chance, notamment en 1962, lors de la Crise des Missiles de Cuba.

La confrontation Est-ouest n'a pas eu lieu, l'arme nucléaire n'a pas été employée alors que les tentations n'ont pas manqué.

Et plus le temps passe, plus le tabou nucléaire se renforce.

Dans cet esprit, le TNP fut d'une efficacité redoutable, malgré le fait qu'il est jugé par certains pays comme inégal de par la double nature de ses signataires (les États dotés d'armes nucléaires, et les États non dotés) et injuste, car il donne une prime aux États non signataires pour lesquels les moyens légaux de pression sont limités, voire nuls.

Si nous examinons la liste des proliférateurs potentiels des années 1970, de onze, nous sommes passé à deux pays, et les états dotés d'armes nucléaires, sauf la Chine, ont significativement réduit leurs arsenaux entre 1991 et 2006.

Deux pays signataires du traité, la Corée du Nord et l'Iran, sont soupçonnés d'avoir renié leurs engagements en poursuivant un programme secret de fabrication d'armes atomiques.

Concernant la Corée du Nord, les doutes ont été levés en octobre 2006, lors de son premier essai d'une explosion souterraine, faisant entrer ce pays dans le club atomique.

Cette double violation porte atteinte à la crédibilité et à l'efficacité d'un traité signé par 189 pays qui, depuis son entrée en vigueur, en 1970, était censé empêcher la prolifération nucléaire.

A l'origine, le TNP reposait sur une sorte de marchandage entre les "*pays dotés*" (de l'arme atomique) et ceux qui ne l'étaient pas : les premiers promettaient d'oeuvrer en faveur du désarmement nucléaire, en échange de quoi les seconds s'engageaient à ne pas fabriquer d'armes, étant entendu que tous les pays signataires du TNP disposaient du "*droit inaliénable*" de "*développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques*" (article 4).

Cependant, les grandes puissances n'ont jamais, pour diverses raisons, fait l'effort nécessaire pour convaincre l'Inde, Israël et le Pakistan de se joindre à eux. Ayant toujours refusé d'adhérer au traité, ces trois Etats ont donc pu construire leurs arsenaux sans manquer à leurs obligations. Ce ne serait plus possible aujourd'hui : le traité compte cent quatre-vingt-neuf pays adhérents, c'est-à-dire à peu près la totalité des Etats, et aucun pays ne pourrait plus fabriquer un engin explosif sans violer ses engagements internationaux.

Et contrairement à l'Iran ou à la Corée du Nord, ces trois pays sont considérés comme des alliés stratégiques des Etats-Unis. Ils jouissent ainsi d'une quasi-impunité nucléaire de la part des "*Cinq*" membres du Conseil de Sécurité, lesquels confirment ainsi leur interprétation sélective de la prolifération et du droit international.

Le traité de non-prolifération a aussi fait l'objet des plus vives critiques.

Depuis longtemps, des voix s'élèvent contre un système qui permet à cinq pays de posséder les armes les plus puissantes et interdit aux autres de s'en procurer. Souvent considérée comme inévitable pendant la guerre froide, cette inégalité de traitement est beaucoup plus mal supportée depuis l'effondrement de l'URSS.

D'autant que le traité contient également des dispositions prévoyant un désarmement nucléaire, que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont toujours ignorés avec la plus grande hypocrisie.

En conservant des arsenaux aussi importants, ces cinq Etats ne peuvent qu'inciter les autres pays à les imiter.

Aujourd'hui, la prolifération nucléaire est à la croisée des chemins et nous pouvons appréhender le phénomène de la prolifération de deux manières.

- La première manière consiste à considérer que le verre d'eau est à moitié plein. Le TNP a permis de confondre les sombres pronostics des années 1960 ; il n'y a aujourd'hui que huit ou neuf États détenant des armes nucléaires, soit grosso modo un pays sur vingt.

- Mais on peut aussi le voir à moitié vide : les crises iranienne et nord-coréenne comme avant-garde d'une nouvelle vague de prolifération nucléaire, par des États cherchant non seulement à affirmer leur identité nationale mais aussi à se prémunir contre la supériorité militaire occidentale.

Quoi qu'il en soit, le fait est que l'attrait du nucléaire reste intact. La prolifération nucléaire a des causes profondes, à la fois politiques et stratégiques. La France en sait quelque chose : le nucléaire rend les nations libres, pour le meilleur ou pour le pire. Mais l'ordre international est contesté par l'arme nucléaire. Cela a été le cas dès les origines.

L'ONU est une organisation pré nucléaire, la Charte de l'ONU est un document pré nucléaire. C'est en partie (en partie seulement) une coïncidence si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont aussi les cinq puissances nucléaires au sens du TNP.

L'ordre actuel est aujourd'hui contesté. D'abord, la notion de puissance nucléaire a volé en éclat en 1998 avec les essais indien et pakistanais, qui révélaient au grand jour une capacité acquise une dizaine d'années auparavant.

Ensuite, des pays non nucléaires revendiquent un statut de membre permanent au Conseil. Enfin, certains comme l'Inde ont espéré que leur statut nucléaire leur ouvrirait les portes du Conseil.

La crise nord-Coréenne actuelle démontre que l'avenir de l'arme nucléaire risque de se jouer dans un premier temps en Asie, plutôt qu'au Moyen-Orient.

Car c'est sur ce continent, au sens large du terme, c'est-à-dire comprenant aussi le Moyen-Orient que se joue l'avenir de l'arme nucléaire. C'est là que se trouvent les arsenaux nucléaires en croissance, les principaux risques de prolifération, et les risques d'emploi suite à des crises régionales.

Le problème nucléaire aujourd'hui n'est plus la région du monde qui va de Vancouver à Vladivostok, mais la région qui va de Casablanca à Tokyo.

Les autres régions du monde sont aujourd'hui, du point de vue des équilibres stratégiques, pacifiées ou dénucléarisées.

En outre, hormis le cas extrême d'un affrontement militaire total entre deux puissances nucléaires majeures, les crises de demain ne se prêteront guère à la mise en oeuvre des grilles conceptuelles et de guerres conventionnelles développées au cours de la Guerre froide.

L'emploi graduel de la force dans le cadre de conflit régionaux risque de disparaître au détriment d'un emploi de première frappe ou de frappe préemptive de l'arme nucléaire par des belligérants régionaux.

Les cinq pays du Conseil de sécurité et aussi les principaux détenteurs de l'arme nucléaire n'ont pas su désarmer à temps et nous constatons une tendance de certains pays se sentant menacés ou assiégés à s'équiper de l'arme nucléaire.

L'un des principaux paradoxes du TNP, est qu'au lieu d'avoir incité les nations à désarmer, celle-ci tendent à se sur armer.

Les premiers détenteurs promettaient d'oeuvrer en faveur du désarmement nucléaire, en échange de quoi les pays non détenteurs s'engageaient à ne pas fabriquer d'armes, or les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont toujours ignorés cette clause avec la plus grande hypocrisie, en conservant des arsenaux aussi importants, ces cinq Etats ne pouvaient qu'inciter les autres pays à les imiter.

L'ordre actuel, contrôlé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et produit de la seconde guerre mondiale est aujourd'hui contesté, par des puissances intermédiaires.

De même, l'avenir du TNP, signé il y a presque quarante ans, et qui, au moins jusqu'à la fin de la guerre froide, avait assez bien rempli son rôle, montre ses limites.

La disparition des blocs, la tension permanente au Proche-Orient, les rivalités en Asie risquent en effet de remettre en cause ces acquis. D'autant que les principaux pays détenteurs de l'arme atomique n'ont pas mis en œuvre l'engagement, pris en 1968, d'aller vers leur propre désarmement nucléaire.

Ainsi peut-on dire que si l'arme nucléaire est moderne, parce qu'elle continue à empêcher la guerre entre deux de ses détenteurs, la stratégie nucléaire, en revanche, est une « *langue morte* », alors que la fin du conflit Est-Ouest a permis la redécouverte des guerres de manœuvre, la stratégie conventionnelle est aujourd'hui redevenue une « *langue vivante* ».

Derrière le marché stigmatisé que peuvent représenter en apparence les situations inégales produites par la nature et les conditions historiques du TNP, se dissimule la conscience globale de la plupart des signataires qu'il s'agit du prix à payer pour vivre dans un monde moins dangereux.

Or la tension qui tient le traité est fragile et tout mouvement est perçu comme un signal positif ou négatif.

Il faut peut-être alors savoir parfois durcir le jeu. Il y a toujours un moment où il faut choisir entre une situation objectivement injuste pour quelques-uns et la survie du plus grand nombre ; un moment où il faut arbitrer entre la lettre et la sagesse et savoir en payer le prix.

Aussi, au moment où les pays occidentaux sont prêt à s'engager dans une épreuve de force pour le bien commun, il faudrait qu'Israël, le Pakistan et l'Inde fassent également un pas en avant, vers l'idée de zones dénucléarisées notamment en Asie et au Proche-Orient.

Et un jour, peut-être vers une ultime étape : un monde débarrassé de toutes les armes de destructions massives.

Nasser ZAMMIT – Ph.D